



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal – M Le Nagard
- Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
- Excusée :** Mme Bastos

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 20 11 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire concernant le centre de la Coupe du Comité U12

Début de la jonglerie à 12h30 et début des rencontres à 13h00

Adresse du stade : Stade du Coudray – 2 Allée Romain Rolland – 95100 ARGENTEUIL

La commission vous demande de prévenir les clubs présents sur ce centre

ARNOUVILLE FAS : Mail du 16 11 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur centre du challenge U11 à HERBLAY ES

BONNEUIL ASC : Mail du 17 11 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur centre du challenge U11 à MONTSOULT BAILLET US

BOUFFEMONT ACF : Mail du 17 11 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur centre du challenge U10 à VEMARS ST WITZ

DOMONT FC : Mail du 13 11 23

Pris note de l'adresse du stade pour les plateaux à domicile : Stade Municipal – Avenue Jean Jaurès à DOMONT

DOMONT FC : Mail du 20 11 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe sur le Festival Foot U13. La commission avait déjà validé cet engagement

ECOUEN FC : Mail du 11 11 23

Pris note de l'erreur de saisie du score de votre rencontre U12 Avenir du 11 11 é » contre ENTENTE SSG

ERMONT ACF : Mail du 20 11 23

Pris note de votre déplacement à GARGES FCM pour le challenge U10. La commission vous informe que tous les centres non joués sont reportés au samedi 25 11 23

ERMONT AMS : Mail du 17 11 23

Pris note de votre impossibilité de jouer la rencontre de critérium U12 Avenir du 18 11 23 à GOUSSAINVILLE FC

FONTENAY FC : Mail du 15 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations suite arrêté municipal

FONTENAY FC : Mail du 20 11 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 25 11 23

FRANCONVILLE FC : mail du 20 11 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 NIVEAU 1 du 25 11 23. La commission a transféré l'intégralité du centre à ARGENTEUIL FC

FRANCONVILLE FC : Mail du 20 11 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à ERMONT AMS

FRANCONVILLE FC : Mail du 13 11 23

Pris note de votre information concernant le 2^{ème} appel de feuille de match U13 Avenir. La commission vous rappelle sa réponse dans le PV du 02 10 23 qui vous rappelait que toutes les demande de dérogation doivent être faites dans footclub en amont. La commission vous demande maintenant de choisir une date et transmettre l'accord du club adverse par mail



MONTMAGNY FC : Mail du 20 11 23

Pris note de votre interrogation sur les amendes imputées. Celles-ci concernent des non-réception de feuilles de match de critérium suite 2 appels – voir PV de la commission du 13 11 23

NEUVILLE AS : Mail du 15 11 23

Pris note de votre information sur le plateau U9. La commission a modifié et vous demande de prendre connaissance de la nouvelle affectation

NEUVILLE AS : Mail du 20 11 23

Pris note de votre demande concernant les documents pour la Coupe du Comité U12. La commission vous informe que tous les documents ont été envoyés par courrier postal le 17 11 23

OSNY FC : Mail du 20 11 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur critérium U13 Avenir (défaut de tablette du club recevant). La commission attend la feuille de match papier

PARMAIN AC : Mail du 20 11 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U11 sur le challenge U11 et 1 équipe sur le festival Foot U13. La commission vous informe qu'il est impossible d'inscrire votre équipe sur le Challenge U11 car le 1^{er} tour a eu lieu le samedi 18 11 23. Pour le Festival Foot U13 la commission accepte d'inscrire votre équipe pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 13 01 24

PONTOISIENNE JS : Mail du 20 11 23

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes U12/U13 en coupe. La commission inscrit vos 2 équipes sur le Festival Foot U13 qui aura lieu le 13 01 24

PONTOISIENNE JS : Mail du 16 11 23

Pris note de la réception de votre feuille de présence de vos équipes U8 sur plateau du 07 10 23. La commission vous informe que vous devez impérativement déposer vos feuilles de présence dans FAL, même si vous n'êtes pas centre.

SOISY AM FC : Mail du 13 11 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 à GARGES (défaut tablettes du club recevant)

VAUREAL FCM : Mail du 13 11 23

Pris note de votre envoi de feuille de match n° 27369355 du 11 11 23. Malheureusement la commission vous informe avoir reçu 2 fois le verso de la feuille de match papier. Il manque le recto de la feuille. Merci de l'envoyer rapidement

VEXIN AS : Mail du 19 11 23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U12/U13 du 18 11 23. La commission vous informe avoir reporté ces rencontres au 20 01 24

INFORMATIONS PLATEAU U8 ET U9 DU 25 NOVEMBRE 2023

Par suite d'indisponibilités de terrains pour certains clubs, la commission a dû procéder à des modifications de centres pour ce plateau U8/U9 du samedi 25 Novembre 2023. La commission vous recommande donc de bien vérifier vos destinations.



CHALLENGES U10 / U11

CENTRES REMIS - 1^{er} TOUR DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

Ci-dessous listes des centres qui n'ont pu se dérouler le Samedi 18 Novembre par suite de la fermeture des installations

Ces rencontres de Challenge sont prioritaires sur le critérium.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

09H20 : Contrôle visuel des licences effectué avant le début de la jonglerie (pas de jonglerie au 1^{er} tour) (**en tenue de joueur : protège-tibias & maillot numéroté**) soit à partir du listing issu de Footclubs ou sur l'application Club Compagnon.

10H00 : Coup d'envoi des rencontres

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification
Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 10	Fosses	Centre 29	Garges
	Fosses FU 1		Garges FCM 2
	Persan US 1		Erment ACF 1
	Eragny FC 3		Montmagny FC 1
	Courdimanche AS 2		Montmorency FC 1

CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification
Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 17	Vémars St Witz FC 1	Centre 28	Garges
	Pierrelaye FC 1		Franconville FC 1
	Saint Brice FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	Fontenay en Paris FC 1		Garges FCM 2
	Vémars St Witz FC 1		Adamois OL 2



COUPE DU COMITE U12

1^{er} TOUR DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

[Début de la jonglerie à 13h30](#)

[Début des rencontres à 14h00](#)

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et éventuellement des meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 13 janvier 2024

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

Les U12 et U12F (2012)

Sont autorisés trois U11 / U11F (2013) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

Sont autorisées les joueuses U13F (2011).

Les U13 (2011) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 4 Décembre 2023 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Jouy le Moutier FC	Centre 3 Puisieux-Louvres FC	Centre 4 Franconville FC
Cergy-Pontoise FC 3	Villiers le Bel FC 3	Arnouville FAS 2	Franconville FC 1
Cergy-Pontoise FC 1	Bruyères-Bernes USM 1	Beaumont-Mours ENT 1	Eragny FC 1
Pierrelaye FC 1	St Leu FC 2	Puisieux-Louvres FC 1	Bouffémont AC 1
Gonesse RC 2	Jouy le Moutier FC 1	Champagne SFC 1	Adamois OL 2
Centre 5 Entente SSG	Centre 6 St Brice FC	Centre 7 RC Argenteuil	Centre 8 Montmorency FC
Entente SSG 1	St Brice FC 4	Bezons USO 3	Montmorency FC 1
Entente SSG 4	St Brice FC 2	Jouy le Moutier FC 2	Auvers-Ennery FC 1
Vexin AS 1	St Ouen AS 1	RC Argenteuil 3	Bezons USO 2
Villiers le Bel FC 2	Osny FC 3	RC Argenteuil 2	Ecouen FC 2
Centre 9 Bezons USO	Centre 10 Montigny FC	Centre 11 Cormeillais ACS	Centre 12 Persan US
Puisieux-Louvres FC 2	Montigny FC 1	Cormeillais ACS 1	Eaubonne CSM 3
Bezons USO 1	St Ouen AS 3	Marcouville City CPA 1	Vauréal FCM 2
Cosmo Taverny 2	Cormeillais ACS 2	Cergy-Pontoise FC 4	Entente MMB 1
Soisy-A.M FC 1	Ezanville-Ecouen US 1	Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 1
Centre 13 Argenteuil FC	Centre 14 St Leu FC	Centre 15 Ecouen FC	Centre 16 Sarcelles AAS
Argenteuil FC 4	Deuil-Engbien FC 2	Goussainville FC 2	Ermont AmS 2
Argenteuil FC 1	St Leu FC 1	Gonesse RC 1	Sarcelles AAS 2
Frettoise ES 1	Soisy-A.M FC 2	Ecouen FC 1	Fosses FU 2
Belloy St Martin ASC 1	Ermont AmS 1	Fosses FU 1	Osny FC 2
Centre 17 Arnouville FAS	Centre 18 Adamois OL	Centre 19 Entente MMB	Centre 20 Garges FCM
Argenteuil FC 3	Entente SSG 3	St Brice FC 1	Marly la Ville ES 1
Argenteuil FC 2	Entente SSG 2	St Brice FC 3	Fontenay en Paris FC 1
Arnouville FAS 1	Neuville AS 1	Entente MMB 2	Garges FCM 2
Cosmo Taverny 1	Adamois OL 1	Roissy US 2	Viarmes-Asnières OL 1
Centre 21 Aubonne CSM	Centre 22 Ermont ACF	Centre 23 Montmagny FC	Centre 24 Osny FC
Persan US 2	Ermont ACF 1	Montigny FC 2	Osny FC 1
Eaubonne CSM 2	Goussainville FC 1	Franconville FC 3	Ermont ACF 2
RC Argenteuil 4	Ezanville-Ecouen US 2	Ermont AmS 3	ES Herblay 3
RC Argenteuil 1	Eaubonne CSM 1	Montmagny FC 1	Soisy-A.M FC 3
Centre 25 ES Herblay	Centre 26 Groslay FC	Centre 27 Gonesse RC	Centre 28 St Prix ES
Franconville FC 2	Montmagny FC 2	Gonesse RC 3	St Prix ES 1
ES Herblay 1	Survilliers AV 1	Deuil-Engbien FC 3	Pierrelaye FC 2
Magny en Vexin FC 1	Ecouen FC 3	Sarcelles AAS 1	Eragny FC 2
St Prix ES 2	Groslay FC 1	Le Thillay ESM 1	Courdimanche AS 1
Centre 29 Villiers le Bel FC	Centre 30 Beauchamp AS	Centre 31 Vauréal FCM	
Roissy US 1	Garges FCM 1	Vauréal FCM 1	
Villiers le Bel FC 1	ES Herblay 2	St Ouen AS 2	
Sarcelles AAS 3	Beauchamp AS 1	Deuil-Engbien FC 1	
St Leu FC 3			



CONVOCATION

Lundi 4 Décembre 2023 à 19 heures

Critérium U13 AVENIR du 18 11 2023

Pour le club de **ST OUEN AS,**

- **M KITUNA Michaël** – Educateur Responsable de l'équipe
- **M BRIDJOI Rayan** – Arbitre de la rencontre

Pour le club de **VIARMES ASNIERES OL,**

- **M ANDRADE Anthony** – Educateur Responsable de l'équipe

Présence indispensable

MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024

CRITERIUM U12 & U13 AVENIR

GOUSSAINVILLE FC vs ERMONT AS : Match n° 27084379

GARGES FCM vs SOISY AM FC : Matchs n° 27084588 & 27065553

CRITERIUM U12/U13

MAGNY FC vs ENTENTE BOISSY CHARS : Match n° 27287754

FOSES UF vs SARCELLES AAS : Matchs n° 27291670 & 27291805

VEXIN AS vs GROSLAY FC : Matchs n° 27291850 & 27291895

HERBLAY ES vs GARGES FCM : Matchs n° 27296492 – 27296520 – 27296577 & 27296606

1er APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 14 10 23

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 4 à AUVERS ENNERY FC

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 à BRUYERES BERNES
USM

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 au COSMO TAVERNY

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de plateau et de présence de vos équipes U6/U7 du centre n° 15 à
FRANCONVILLE FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à FRETTOISE ES

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 à GARGES FCM



FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes U6/U7 du centre n° 20 à MONTIGNY FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 à MONTIGNY FC

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel feuille de match n° 27369687 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 6

CRITERIUM U12 AVENIR

VILLIERS FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27084381 du 18 11 23 – critérium U12 Avenir contre FRANCONVILLE FC

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27084589 du 18 11 23 – critérium U12 Avenir contre ENTENTE MMB

CRITERIUM U12/U13

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel feuille de match n° 27291468 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre FONTENAY FC 1

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de match n° 27291963 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre ES HERBLAY 6

ST LEU FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27296580 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 5

PERSAN US : 2^{ème} appel feuilles de match n° 27296637 – 27296696 – 27296724 & 27296752 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre MONTMAGNY FC 1 – 2 – 3 & 4

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuille de match n° 27297293 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel feuilles de match n° 27369512 – 27369564 – 27369635 & 27369699 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre EAUBONNE CSM 1 – 2 – 3 & 4

FOSES UF : 2^{ème} appel feuilles de match n° 27369636 & 27369700 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 9 & 10

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuilles de match n° 27369824 & 27370435 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG 5 & 6

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille de match n° 27369355 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre BELLOY ST MARTIN ASC 2



CRITERIUM U12/U13

FOSES UF : 2^{ème} appel feuille de match n° 27291663 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2

ES HERBLAY : 2^{ème} appel feuille de match n° 27291932 du 11 11 23 – critérium U12/U13 contre DEUIL ENGHIEU FC 1

AMENDES

ARGENTEUIL RC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 & U9 sur centre n° 3 à OSNY FC

Amende : 52€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 à JOUY FC

Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 à MONTIGNY FC

Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de plateau & feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS, ENTENTE MMB et MENU COURT AS du centre n° 5

Amende : 52€ x 4 = 208€

ENTENTE MMB : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 52€

MENU COURT AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 à ERMONT AMS

Amende : 52€

FOSES UF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à ROISSY US

Amende : 52€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de PERSAN US, PRESLES USL & CHAMPAGNE SFC du centre n° 18

Amende : 52€ x 4 = 208€

PRESLES USL : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

Amende : 52€

Prochaine Réunion LUNDI 27 NOVEMBRE 2023